

LES BESOINS EN SANTÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

GADELOUPE ET SAINT-MARTIN



Audrey BONINE, Chargée d'études à l'Observatoire Régional de la Santé de Guadeloupe

Lise CUIRASSIER, Directrice de la Mission de l'Observation Sociale et Médicosociale - Directrice de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance-Conseil Départemental de la Guadeloupe

CONTEXTE

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est entré en vigueur le 01 juin 2009 en France Hexagonale et le 1er janvier 2011 dans les Départements d'Outre-Mer.

En Guadeloupe, au 31 décembre 2021, le RSA concernait près de 44 000 foyers (81 085 bénéficiaires), soit **24% des ménages Guadeloupéens**. (*Source : CAF, CCMSA*)

Afin d'évaluer les besoins en santé dans cette population vulnérable, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy en collaboration avec le Conseil Départemental de Guadeloupe, ont souhaité mener une enquête auprès des bénéficiaires du RSA.

Un partenariat interinstitutionnel opérationnel dès la mise en place de l'enquête

- **Des acteurs** : l'ORSaG, l'ARS, le Conseil Départemental avec la Direction des Antennes et de l'Animation Territoriale (DGAI), la Direction du Développement Social (DGAS), un groupe de travail animé par la directrice de la MOSMS ;
- **Des actions:**
 - Une élaboration collective du questionnaire en direction des personnes bénéficiaires du RSA, sur proposition de l'ORSaG ;
 - Un accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA pour la complétude du questionnaire par les conseillers d'insertion et numériques présents dans les Antennes du Conseil Départemental ;
- **Une communication assurée par le Conseil Départemental et l'ARS et l'ORSaG :**
 - La production et la diffusion des affiches sur les sites et dans les services territoriaux des institutions ;
 - Le filmage d'un podcast (cabinet du CD) avec les partenaires et les témoignages des personnes bénéficiaires du RSA sur la thématique pour diffusion en TV et sur les réseaux sociaux ;
 - Le questionnaire en ligne sur les sites institutionnels et les réseaux sociaux.

ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

- **Pour le Conseil Départemental**, Chef de file de l'action sociale et de l'insertion, les actions en santé en faveur des personnes bénéficiaires du RSA :
 - Réalisation de bilans de santé ;
 - Prise en charge au titre des maladies chroniques comme l'hypertension ou le diabète ;
 - Prise en charge dans le domaine de l'addictologie, et notamment de l'alcoologie ;
 - Suivi médical de grossesse ;
 - Prise en charge en Centre Médico Psychologique (CMP).
- Il faut également noter l'intervention d'acteurs fondamentaux dans ce domaine, comme la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS), avec notamment :
 - Le Centre d'examen de santé ;
 - Le dispositif 100% santé.

OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'objectif de l'étude est de mettre en évidence les besoins et les attentes des bénéficiaires du RSA, afin de proposer des pistes d'amélioration dans la prise en charge de leur santé.

Il s'agit de :

- Identifier les facteurs de risque et les causes des principales problématiques en santé des bénéficiaires du RSA en Guadeloupe,
- Identifier les difficultés d'accès aux soins dans cette population,
- Mieux comprendre les raisons qui poussent certains bénéficiaires du RSA à renoncer aux soins.

MÉTHODOLOGIE

Du 27 février au 31 mai 2023, 240 bénéficiaires du RSA en Guadeloupe et à Saint-Martin se sont portés volontaires pour participer à l'enquête sur les besoins en matière de santé.



Auto-questionnaire anonyme accessible via le site internet de l'ARS, du Conseil Départemental et de l'ORSaG

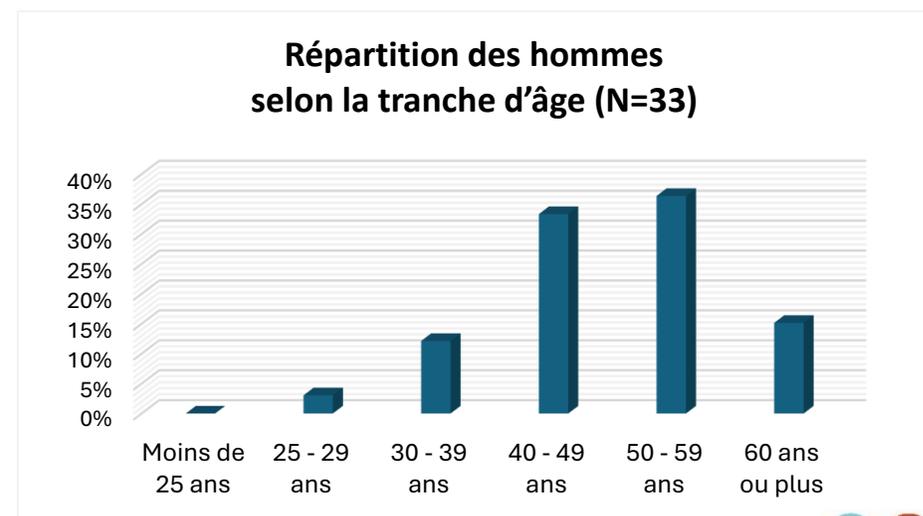
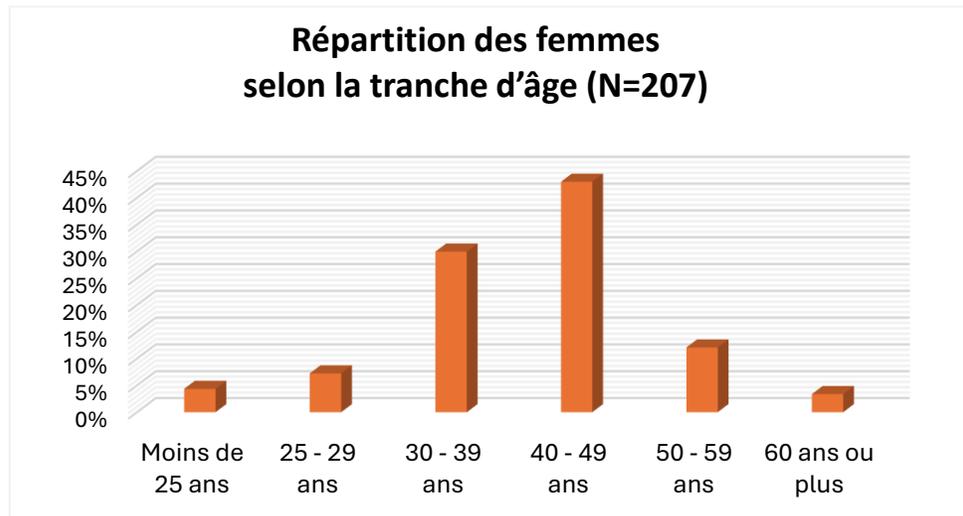
Accompagnement par des conseillers numériques dans les Antennes locales d'insertion

Caractéristiques des répondants (1/5)

Parmi les bénéficiaires du RSA répondants, les femmes sont plus nombreuses (86,3%).

Les bénéficiaires âgées de 40 à 49 ans sont les plus représentées (41,7%).

La moyenne d'âge des participants est de 42 ans (41,3 ans chez les femmes et 48,9 ans chez les hommes).

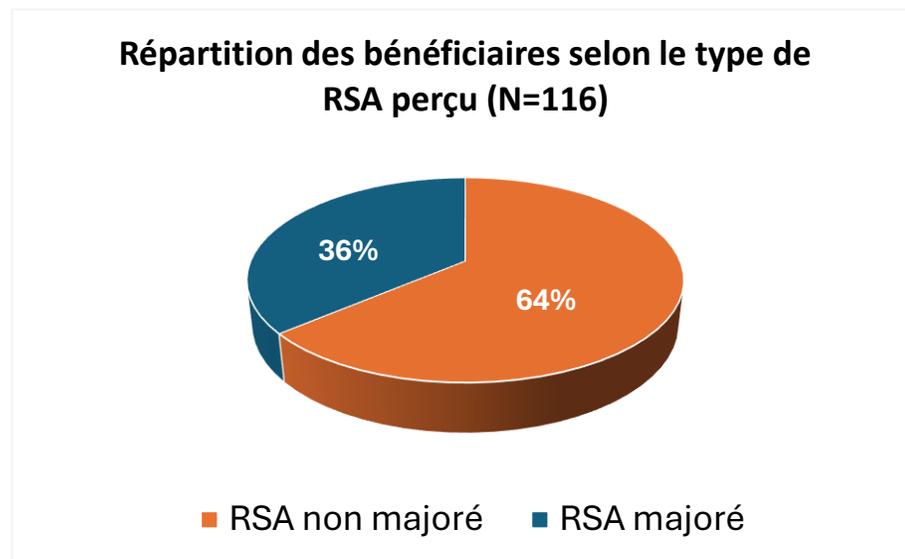


Caractéristiques des répondants (2/5)

Près de la moitié des répondants ne savent pas quel est le type de RSA qu'ils perçoivent (49,2%).

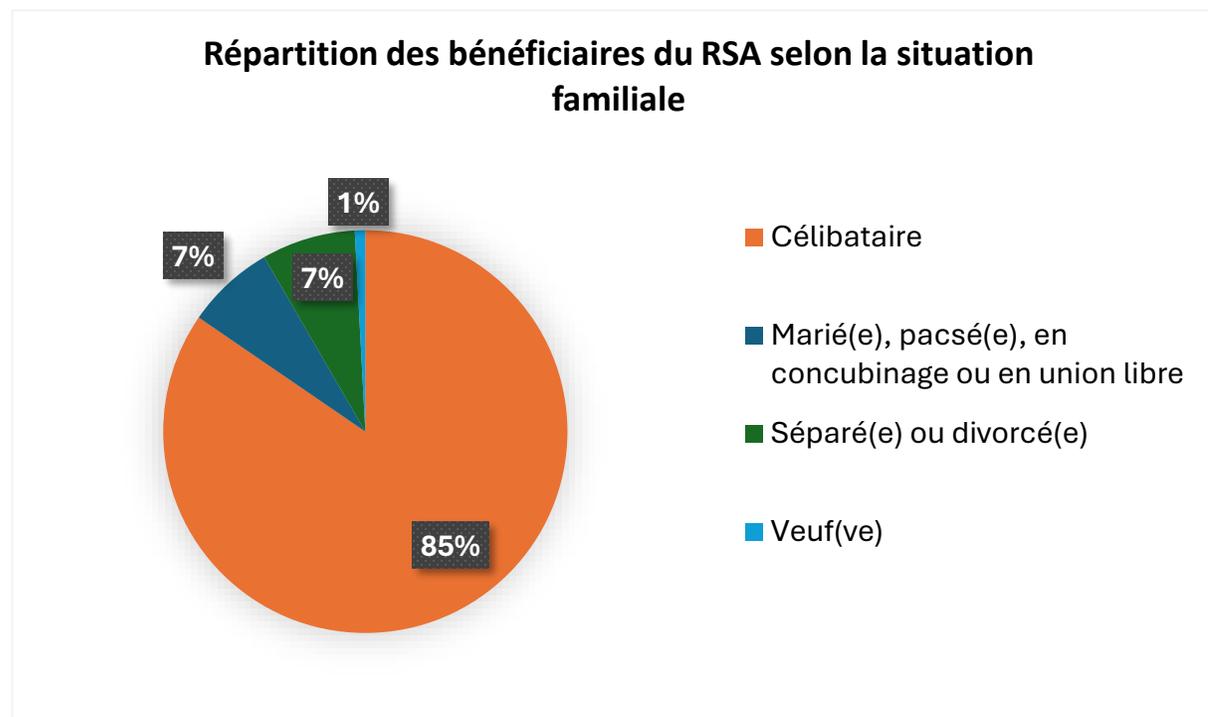
Près de 2/3 des bénéficiaires qui connaissent le type de RSA perçu (majoré ou non) indiquent percevoir un RSA non majoré (63,8%).

La part d'allocataires percevant le RSA jeune actif est très faible (5%).



Caractéristiques des répondants (3/5)

La majorité des allocataires du RSA participants se déclare célibataire (84,6%).



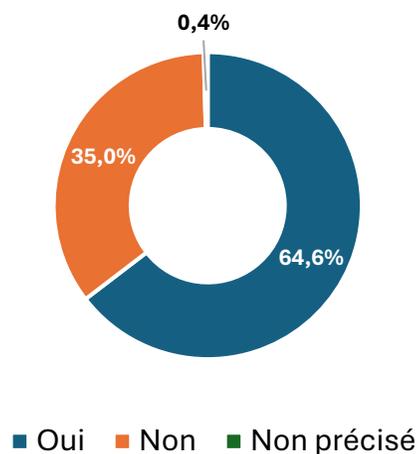
Célibataire
Femme : 86,0%
Homme : 75,8%

Caractéristiques des répondants (4/5)

En ce qui concerne les personnes à charge, les bénéficiaires du RSA ont principalement des enfants à charge au sein de leur foyer.

Près de 2/3 des allocataires du RSA ont au moins un enfant à charge (64,6%).

Répartition des bénéficiaires du RSA ayant au moins un enfant à charge



Femmes

Oui : 71,0%
Non : 28,5%
Non précisé : 0,5%

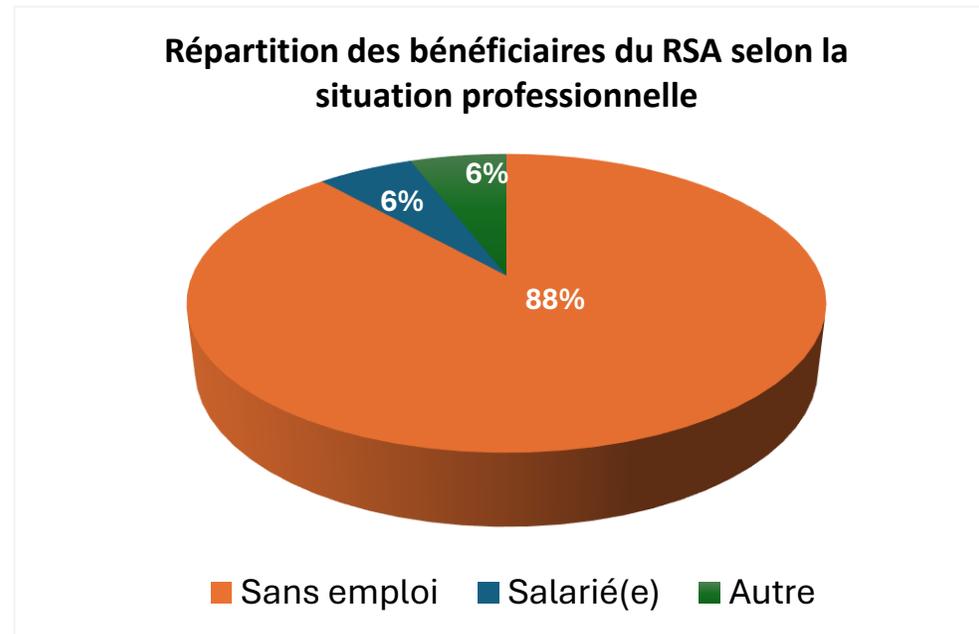
Hommes

Oui : 24,2%
Non : 75,8%
Non précisé : 0%

Caractéristiques des répondants (5/5)

Plus de 8 bénéficiaires du RSA sur 10 sont sans activité professionnelle (88,3%).

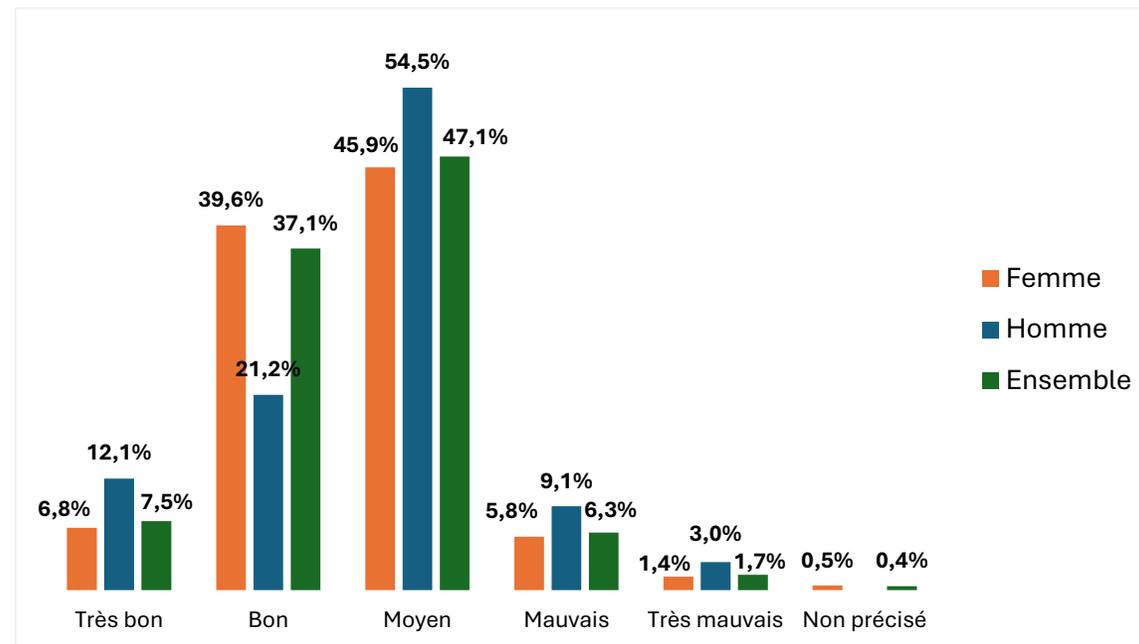
Parmi les bénéficiaires sans emploi, près d'un quart (23,6%) ne sont pas inscrits à Pôle emploi.



Comment est votre état de santé général ?

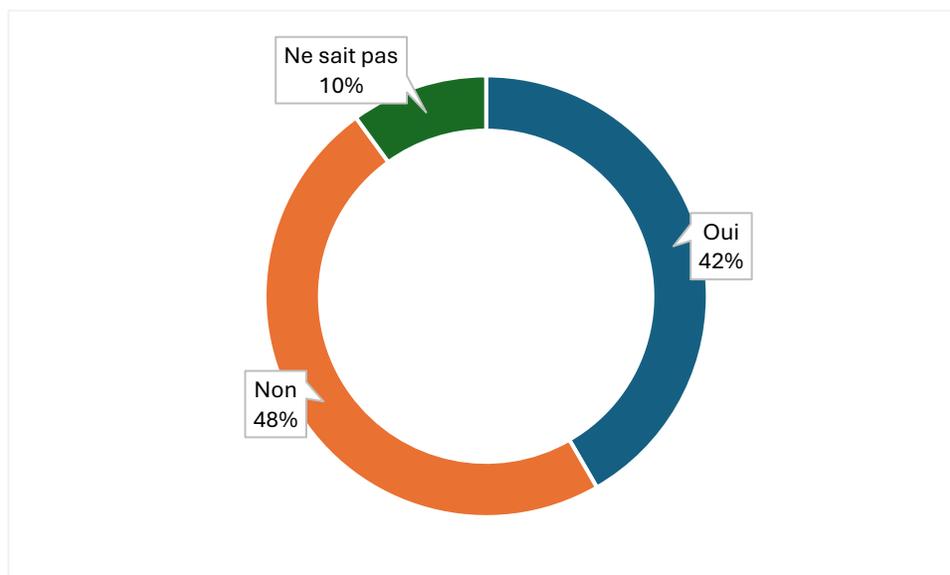
Près de la moitié (45%) des bénéficiaires participants se déclarent en bonne ou très bonne santé.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à se déclarer en bonne ou très bonne santé (respectivement 46,4% vs. 33,3%).



Souffrez-vous d'une maladie ou d'un problème de santé chronique ou de caractère durable ?

Près de 42% des répondants sont atteints d'une maladie chronique*.



Femmes

Oui : 43,5%
Non : 48,8%
Ne sait pas : 7,7%

Hommes

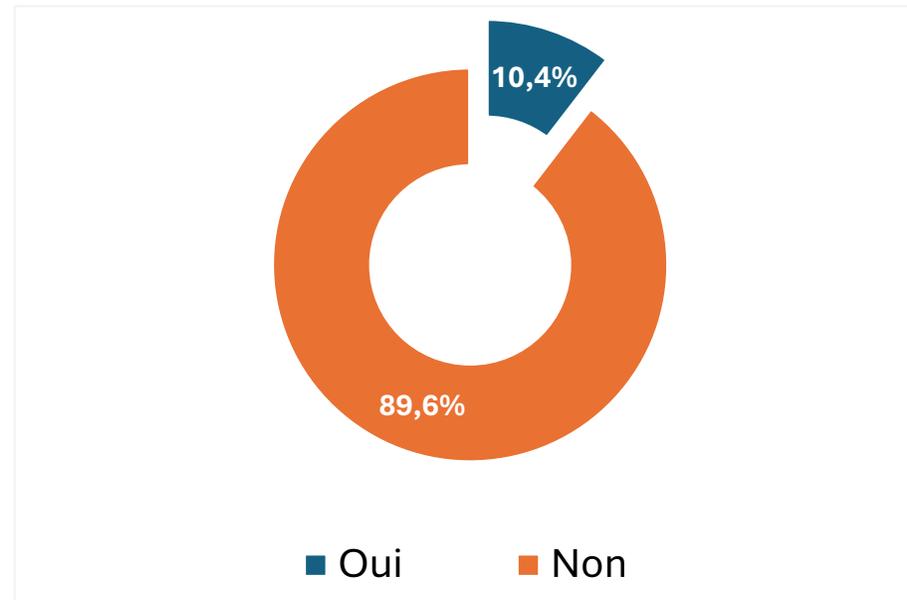
Oui : 30,3%
Non : 45,5%
Ne sait pas : 24,2%

** Une maladie chronique est une maladie de longue durée, évolutive, avec un retentissement sur la vie quotidienne. Elle peut générer des incapacités, voire des complications graves.*

Seules 24% des personnes atteintes d'une maladie chronique se déclarent en bonne ou très bonne santé (vs. 68% chez les personnes qui ne souffrent pas d'une pathologie chronique).

Êtes-vous en situation de handicap ou avez-vous été victime d'un accident qui vous a laissé des séquelles ?

Un bénéficiaire répondant sur 10 est en situation de handicap (10,4%).

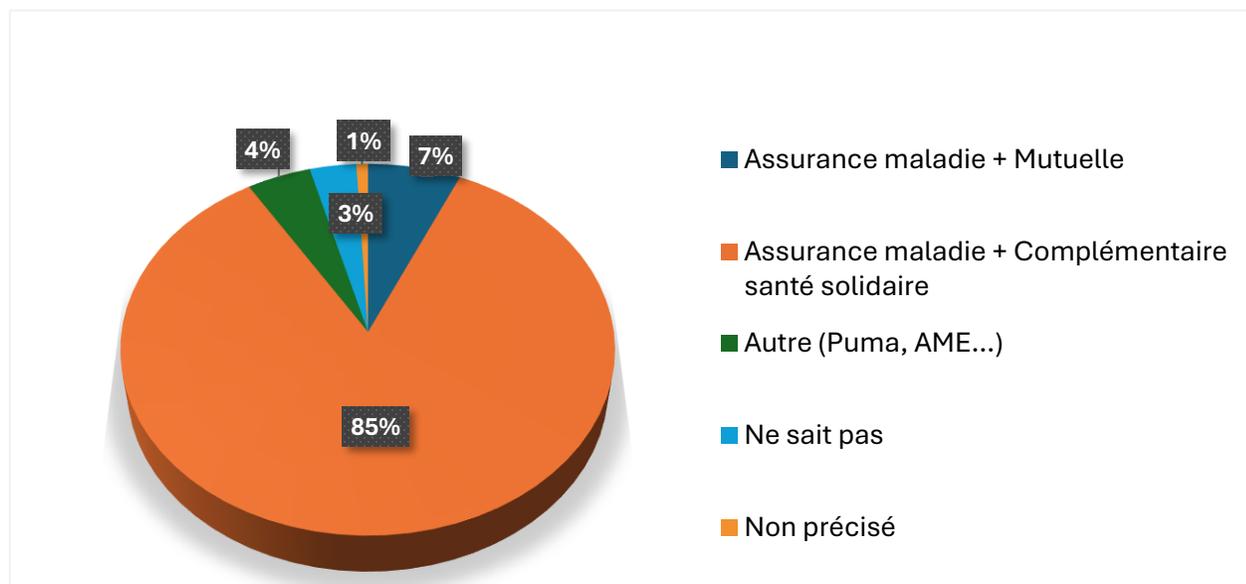


La santé des bénéficiaires du RSA en situation de handicap est souvent très dégradée, seuls 8% d'entre eux se déclarent en bonne ou très bonne santé.

De quelle couverture médicale disposez-vous ?

Les bénéficiaires du RSA participants sont majoritairement (84,6%) couverts par l'Assurance maladie et la Complémentaire Santé Solidaire*.

Les bénéficiaires couverts par l'Assurance maladie et la mutuelle sont significativement plus jeune (en moyenne 33 ans) que les allocataires bénéficiant de la PUMA (49 ans) ou de la complémentaire santé solidaire (43 ans).



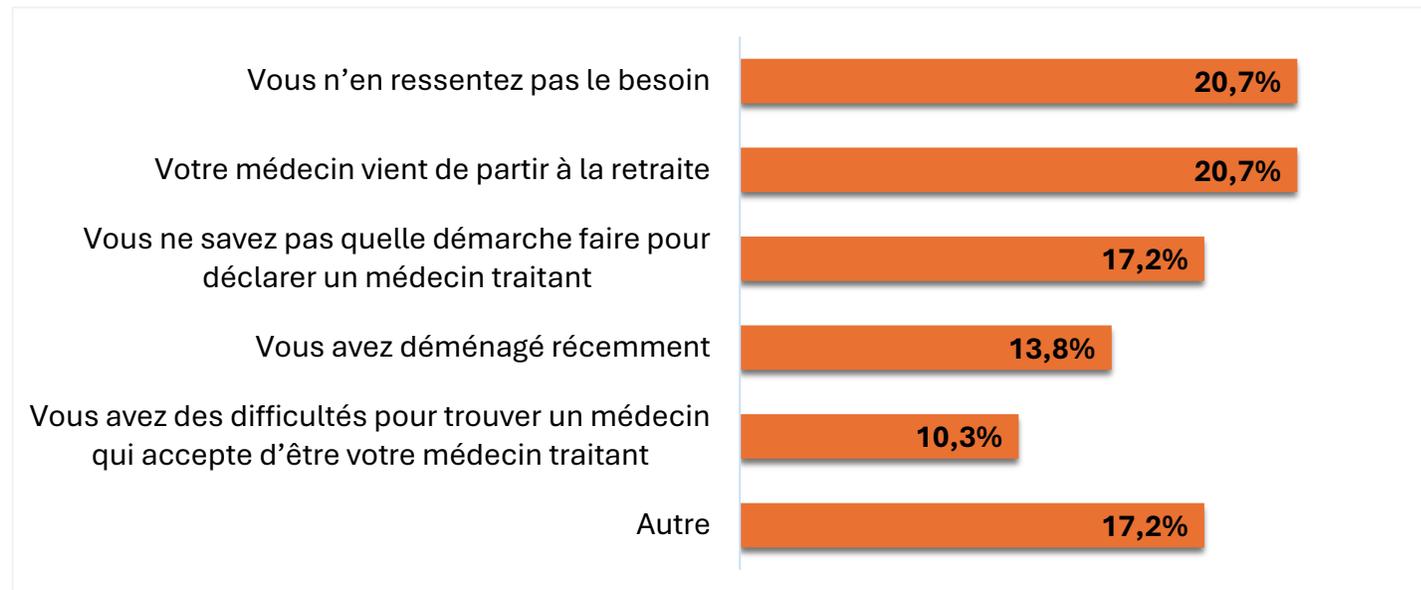
*Les bénéficiaires du RSA sont éligibles à la Complémentaire Santé Solidaire (C2S). Selon leurs ressources, elle est gratuite ou payante. Depuis le 1er janvier 2022, cette attribution est automatique.

Avez-vous un médecin traitant ?

Près de 9 allocataires du RSA participants sur 10 déclarent avoir un médecin traitant (89,2%).

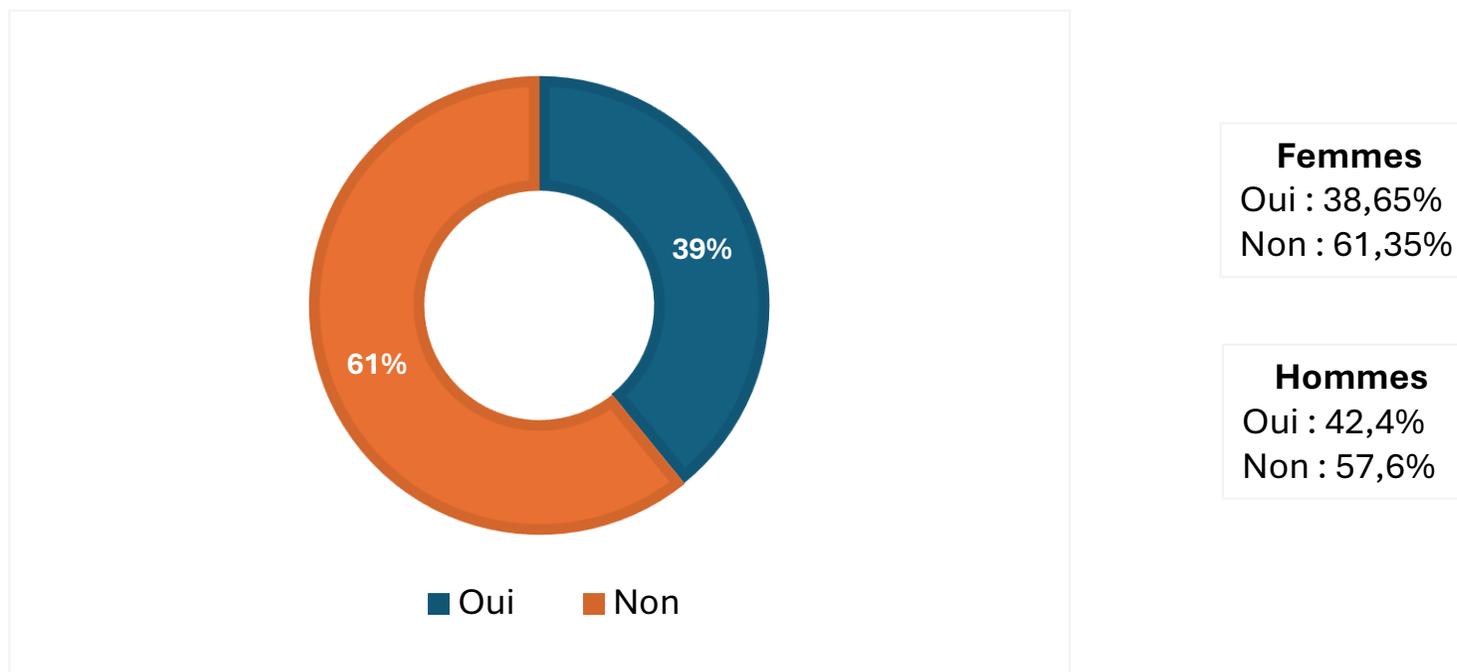
Les bénéficiaires qui déclarent avoir un médecin traitant sont plus âgés que ceux qui déclarent ne pas en avoir (âge moyen, respectivement 43 ans vs. 39 ans).

Principales raisons de l'absence d'un médecin traitant :



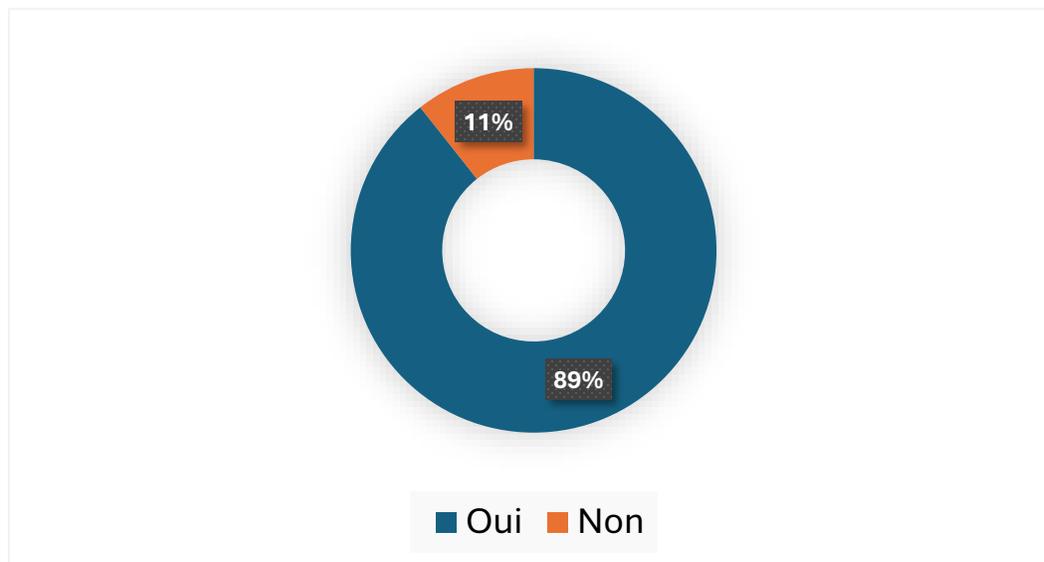
Au cours des 12 derniers mois, avez-vous rencontré des difficultés financières pour vous soigner ?

Près de 4 participants sur 10 rapportent avoir rencontré des difficultés financières pour se soigner au cours des 12 derniers mois (39,2%).



Ces difficultés vous ont-elles conduit à renoncer à vous soigner ?

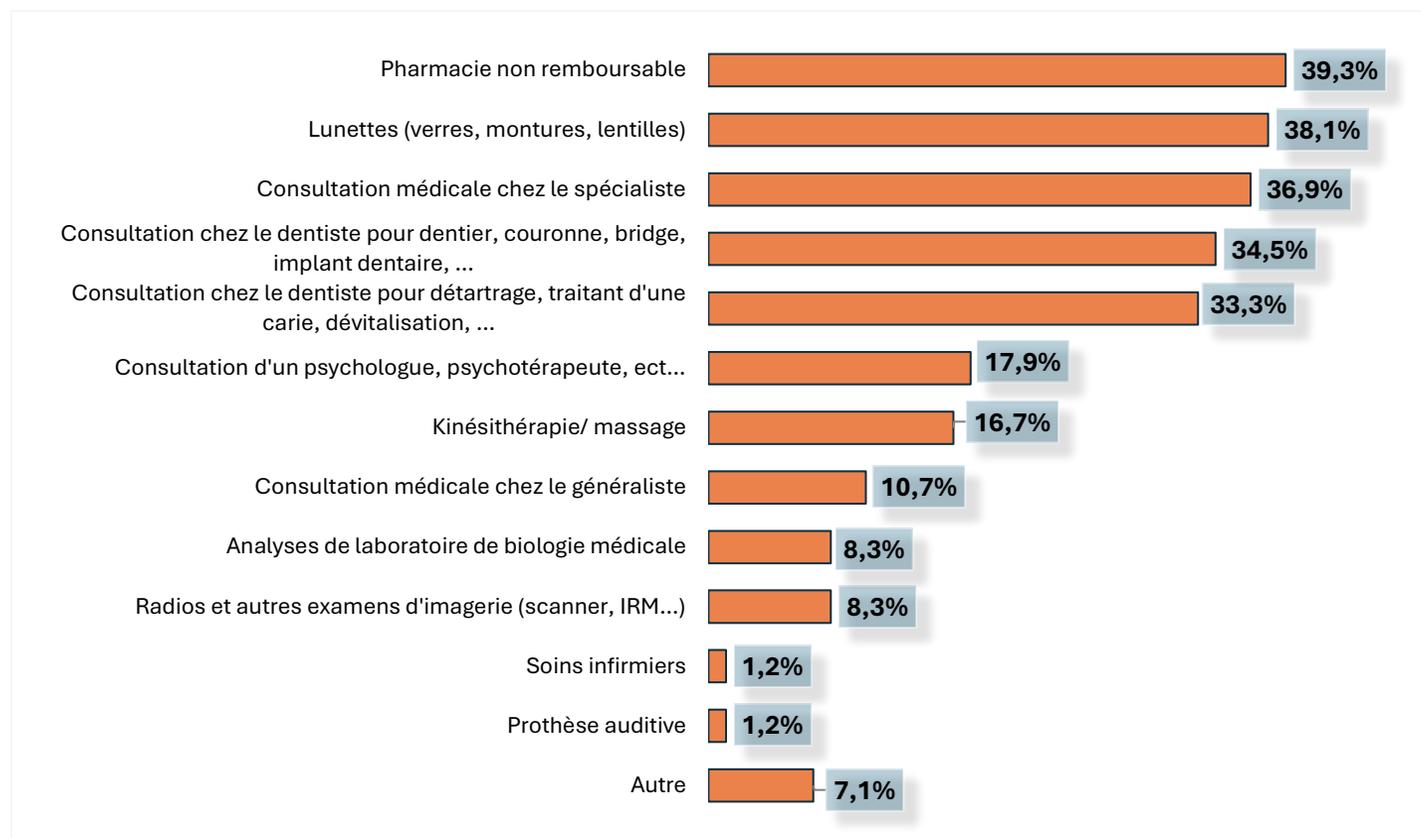
Parmi les 94 allocataires ayant rencontré des difficultés financières pour se soigner, la majorité déclare avoir dû renoncer à des soins (89,4%).



Seuls 23,8% des bénéficiaires du RSA rencontrant des problèmes financiers se déclarent en bonne ou très bonne santé.

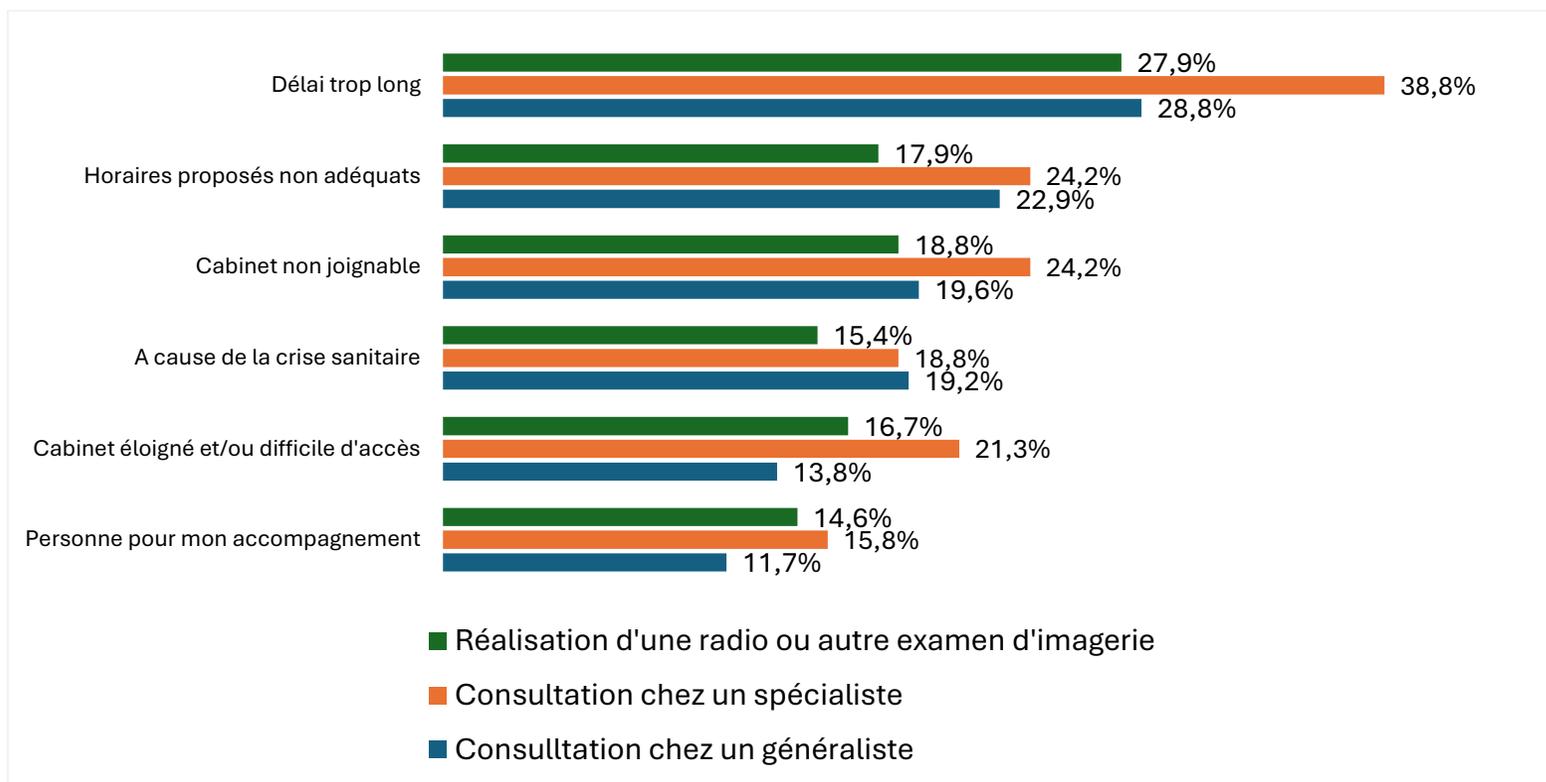
A quel(s) soin(s) avez-vous déjà dû renoncer pour raisons financières ?

Les soins auxquels les participants ont déjà dû renoncer pour raisons financières :



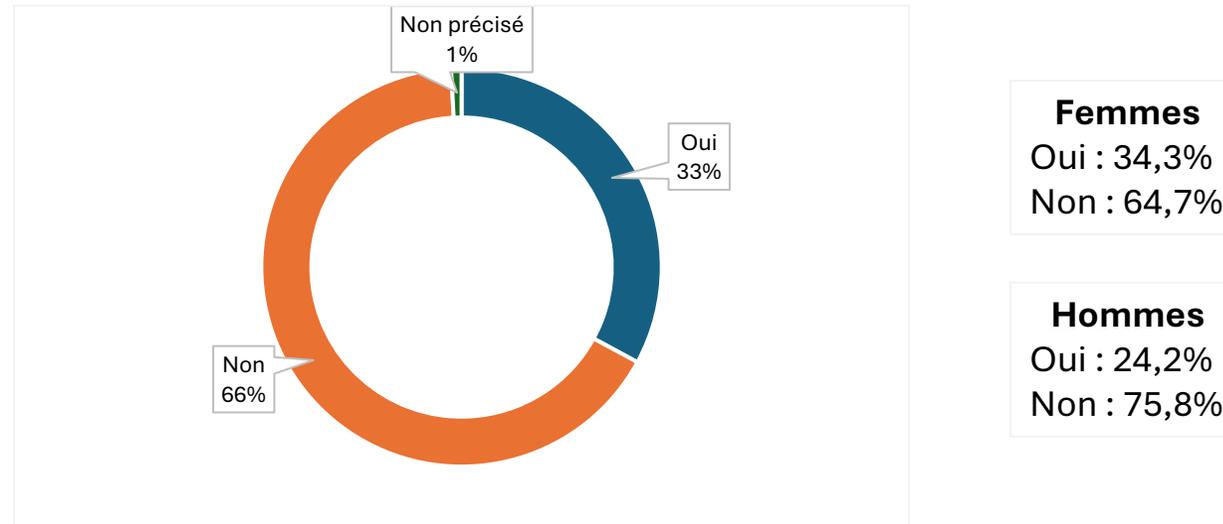
Au cours des 12 derniers mois, avez-vous renoncé à consulter un professionnel de santé pour ces raisons ?

La principale raison du renoncement au soins des bénéficiaires répondants est liée au délai de rendez-vous trop long.



Vous est-il déjà arrivé de ne pas vous soigner car vous ne saviez pas vers quel professionnel de santé vous orienter ?

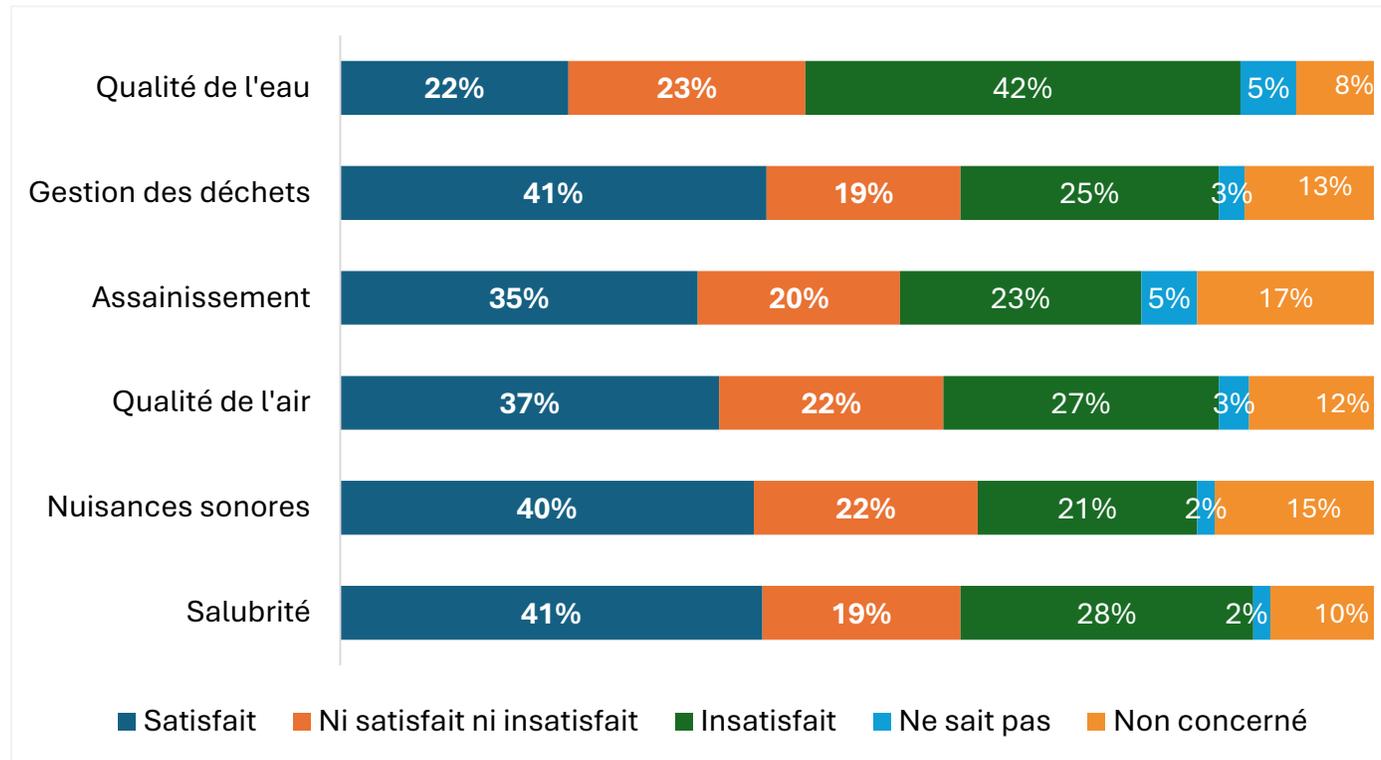
Près d'un tiers des répondants déclarent avoir dû renoncer à des soins parce qu'ils ne savaient pas vers quel professionnel de santé s'orienter (32,9%).



Les bénéficiaires ayant un médecin traitant sont moins nombreux que ceux qui n'ont pas de médecin traitant à renoncer aux soins parce qu'ils ne savent pas vers quel professionnel de santé s'orienter (respectivement 32,5% vs. 38,5%).

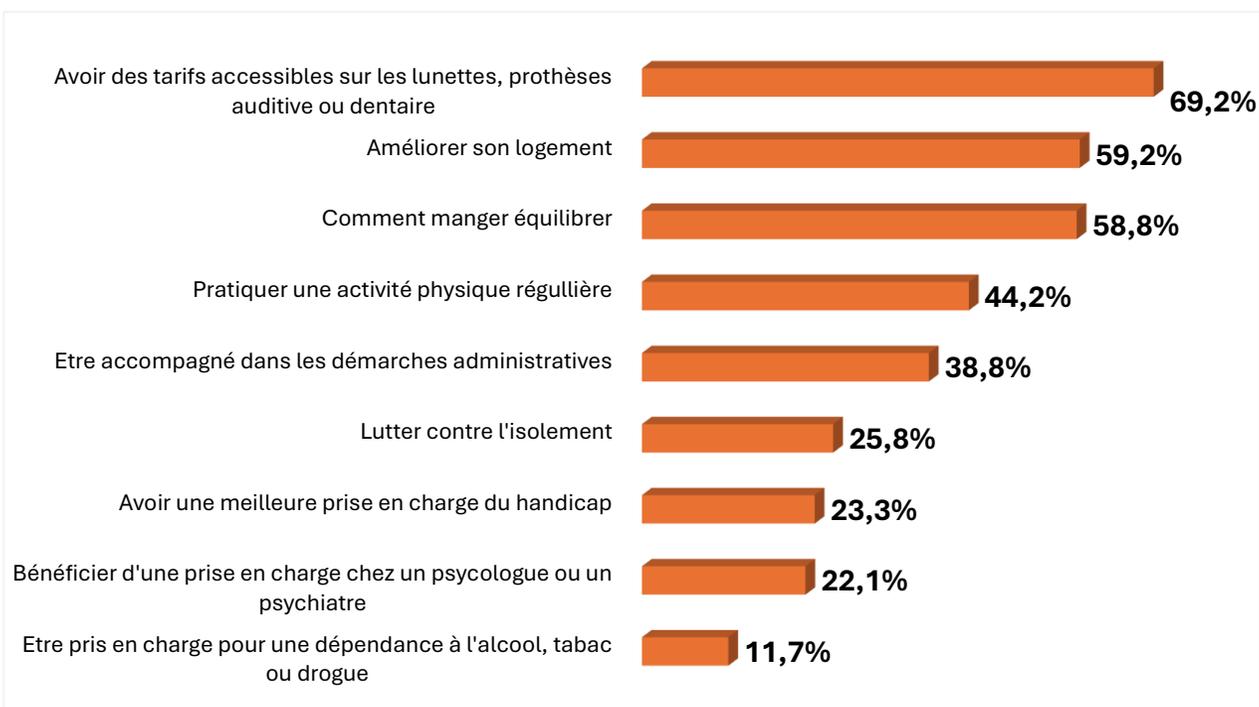
Quelle est votre satisfaction concernant votre logement actuel ?

Principale source d'insatisfaction des bénéficiaires répondants :



Quelle importance accordez-vous aux sujets suivants pour améliorer votre santé ?

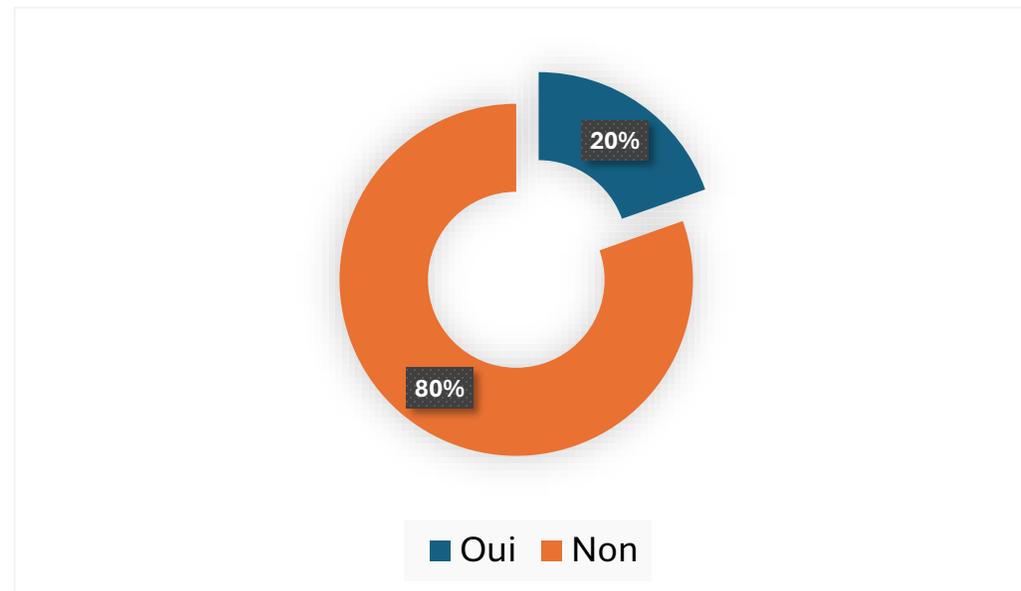
Les répondants indiquent principalement comme « Très important » le fait d'avoir des tarifs accessibles sur les lunettes et les prothèses dentaires ou auditives.



Depuis 2021, l'offre 100% Santé, que ce soit en audiologie, en optique ou en dentaire, est désormais accessible à tous les Français bénéficiant d'une Complémentaire Santé Solidaire. **Il serait intéressant de savoir si ce public est au fait de ce nouveau dispositif.**

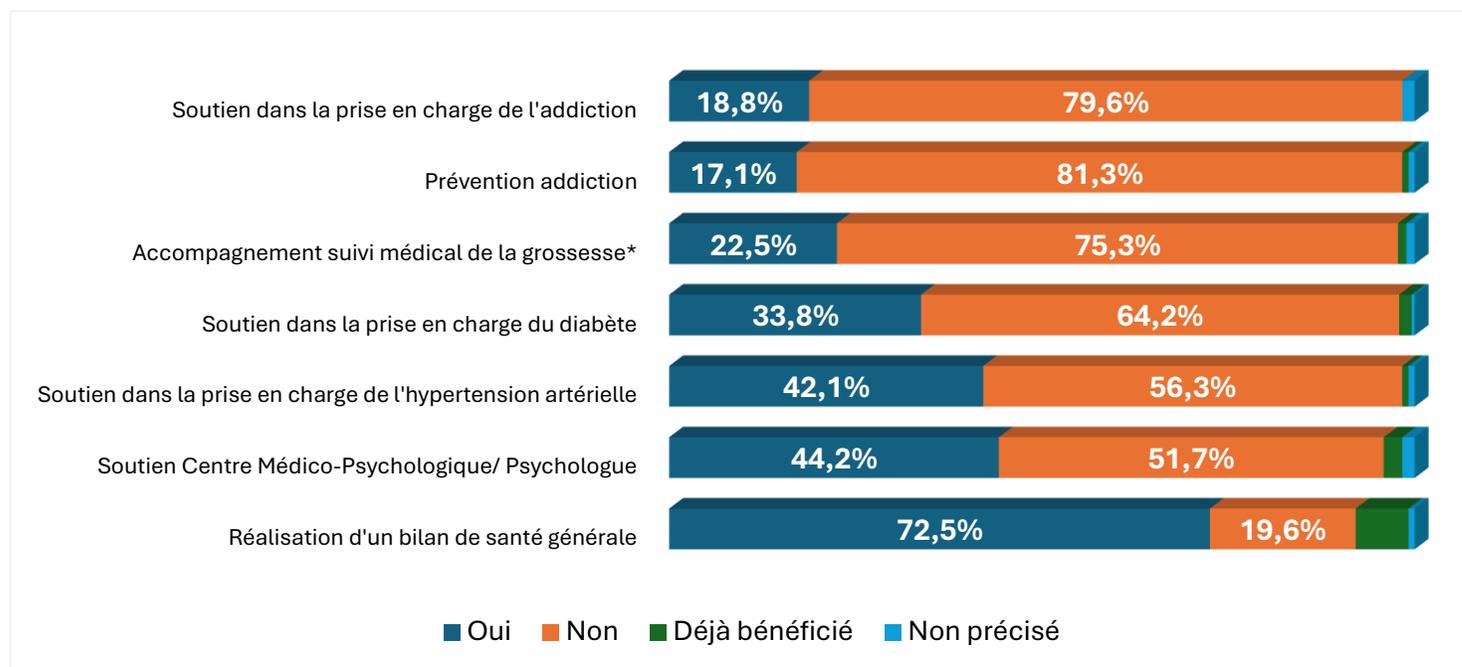
Savez-vous que le Conseil départemental de la Guadeloupe met en place des actions d'insertion en santé ?

Seuls 20% des répondants sont informés que le Conseil Départemental met en place des actions d'insertion en santé.



Êtes-vous intéressé(e) pour bénéficier des actions d'insertion en santé mises en place par le conseil départemental et les réseaux de santé ?

Cela intéresserait la majorité des allocataires du RSA de bénéficier de ces actions, notamment la réalisation d'un bilan de santé général (73%).



* Parmi les 178 femmes en âge de procréer (15 - 50 ans)

POINTS CLÉS

- Moins nombreux à se percevoir en bonne ou très bonne santé (45%) que le reste de la population (72%¹ ou 73%²).
- 4 bénéficiaires sur 10 rencontrent des difficultés financières pour se soigner.
- Des difficultés qui conduisent à des renoncements aux soins, et davantage les soins non pris en charge par la Sécurité sociale.
- Délai de rendez-vous trop long comme principale raison de renoncement à consulter un professionnel de santé.
- Insuffisance de communication sur les dispositifs existants.
- Attente de dispositifs pour améliorer la prise en charge de leur santé.

¹ Consultation citoyenne – Conseil Régional de la Guadeloupe – Février 2021

² Rapport d'étude Omnibus - Agence Régionale de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy – Novembre 2020

Quelles perspectives en termes d'amélioration de la santé des bRSA?

- La pérennité du groupe de travail, enrichis de la CGSS et des responsables des antennes locales d'insertion et de leur coordination, pour analyser et exploiter les résultats de l'enquête réalisée par l'ORSaG, après présentation aux acteurs.
- Un objectif général :  l'amélioration de l'accès des personnes bénéficiaires du RSA aux soins et aux droits comme orientation de la politique publique de l'insertion.
- Des objectifs opérationnels :
 - Réaliser un état des lieux des dispositifs existants pour l'élaboration d'un répertoire à l'usage du public cible et des professionnels en contact avec ce dernier ;
 - Diligenter une étude qualitative complémentaire en vue notamment d'affiner les résultats concernant les difficultés d'accès aux soins des personnes ciblées ;
 - Développer et adapter les outils de communication relatifs aux dispositifs de santé existants assortis d'un accès gratuit.

L'avancée des travaux du groupe (1)

Une première synthèse réalisée des dispositifs de santé d'accès gratuit

- **Les points positifs:**
 - **Une offre conséquente en prévention dont il faut améliorer la visibilité en direction du public et des professionnels ;**
 - **Les champs de l'addictologie, de la santé mentale et du handicap présents sur l'ensemble du territoire.**
- **Les points à améliorer :**
 - **Renforcer les dispositifs de diagnostic et d'orientation comme le centre d'examen et de santé.**
- **Des carences relatives aux besoins dentaires, optiques et en prise en charge spécialisées (cardiologie, gynécologie, endocrinologie).**

L'avancée des travaux du groupe (2)

- Le cahier des charges de l'étude qualitative complémentaire, proposée collectivement

par l'ARS, et approuvée

Les attendus : mieux cerner les freins et les leviers permettant d'accéder et de solliciter les dispositifs de santé par les personnes bénéficiaires du RSA et par les professionnels de santé

Les questions :

- Par quel moyen l'information a été reçue, le cas échéant ?
- Comment est-elle relayée par les professionnels de santé, quand c'est le cas ?
 - Quelle est la perception des principaux dispositifs (100% santé,...) ?
 - Quels sont les principaux freins et leviers à l'utilisation de ces dispositifs ?

L'avancée des travaux du groupe (3)

- **Les premières pistes en matière d'optimisation de la communication à destination du public cible et des professionnels :**
 - **Pour la CGSS volet accès aux droits: développer la communication sur les dispositifs « 100% santé » et « Mon psy » en direction des publics et des médecins, et le Centre examens de santé ;**
 - **Pour les médecins généralistes: les informer sur les obligations des demandeurs d'emploi concernant leurs obligations administratives en matière d'inscription à France Travail; communiquer sur la téléconsultation ;**
 - **Concernant les difficultés de mobilité des personnes bénéficiaires du RSA, communiquer sur les plateformes existantes, comme MOB'ILES ;**
 - **Pour l'ARS, concevoir et diffuser une cartographie par profession médicale ;**
 - **Pour le Conseil Départemental, communiquer sur les actions de santé existantes au bénéfice du public cible et développer l'offre à l'appui de conventionnement avec les acteurs idoines (CGSS,...).**

CONCLUSION

Les bénéficiaires du RSA sont en attente d'amélioration dans la prise en charge de leur santé. Il est nécessaire de leur offrir des conditions d'accès aux soins adaptées, facilitées et de mieux les informer sur les dispositifs déjà existants (100% santé, la Couverture C2S, les aides financières, les actions de prévention en santé...).

Forts des résultats de cette étude, les institutions en charge de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de santé et d'insertion, comme l'ARS, la CGSS et le Conseil Départemental, se sont dotées d'un outil de travail, le groupe interinstitutionnel de réflexion et de préconisations relatif aux besoins en santé des personnes bénéficiaires du RSA.

Ainsi, les résultats de cette étude constituent un levier d'optimisation et d'adaptation des actions des politiques publiques en faveur de cette population, pour une meilleure prise en charge de sa santé et pour la réduction, en son sein, du renoncement aux soins.

Merci de votre attention.



Audrey BONINE, Chargée d'études à l'Observatoire Régional de la Santé de Guadeloupe

Lise CUIRASSIER, Directrice de la Mission de l'Observation Sociale et Médicosociale - Directrice de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance- Conseil Départemental de la Guadeloupe